

Réunion publique commune « Des projets, des territoires » Provins, le 9 février 2012 Synthèse

Date : 9 février 2012

Durée : 2h30

Participants : 250 personnes

Introduction

Echanges avec la salle

1. L'opportunité du projet
2. Les enjeux environnementaux
3. Le projet dans le territoire
4. Le projet et ses usagers
5. Question connexe

Conclusion

Introduction

Patrick Legrand, Président de la Commission Particulière du débat public (CPDP), présente le débat public et le déroulement de la réunion.

Les deux maîtres d'ouvrage, Voies navigables de France (VNF) et l'EPTB Seine Grands Lacs présentent chacun leur tour leur projet.

Echanges avec la salle

1. L'opportunité du projet

Un projet attendu par le territoire

Plusieurs participants, dont Christian Jacob en tant que Président de la Communauté de communes du Grand Provinois et Député-maire de Provins, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, la CCI de Seine-et-Marne, soutiennent le projet de mise à grand gabarit : « *pour revenir sur le cadre économique, c'est vraiment un enjeu essentiel de désenclavement de notre secteur* », « *ce projet est essentiel pour nous* », « *voilà des années que nous le voulons,*; *c'est une vraie chance pour une agriculture plus forte et plus vertueuse* », « *une opportunité pour développer des bases logistiques entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine* ».

Le scénario 3 « *le plus équilibré* », est majoritairement soutenu.

Coût et financement

« *Les modalités de financement ne sont pas claires* » déclare le président de la CCI de Seine et Marne. Un représentant de la CGT refuse un partenariat public-privé pour financer le projet. Certains alertent : « *il ne faut pas que le péage supprime la compétitivité du transport fluvial* ».

Voies navigables de France indique qu'à ce stade il est normal que le financement du projet ne soit pas bouclé. Des financements propres de VNF seront recherchés, ainsi que des contributions de l'Etat, des collectivités et des usagers.

2. Les enjeux environnementaux

Un environnement et un cadre de vie à préserver

« *La réserve de la Bassée constituant une zone humide d'importance majeure, les élus locaux considèrent que ce projet doit prendre en compte, de façon extrêmement précise, les impacts qu'il pourrait avoir sur le milieu naturel et la préservation du cadre de vie de ses habitants* ».

VNF rappelle sa volonté de minimiser ces impacts pour chacun des tracés retenus.

Neutralité hydraulique

La question de la neutralité hydraulique du projet sur la réserve de la Bassée et les terres agricoles revient.

Apport du débat

A l'initiative des deux CPDP, les modèles hydrauliques des maîtres d'ouvrage sont soumis à une expertise indépendante.

L'emprise sur les terres agricoles

Un représentant de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne s'inquiète de l'emprise du projet sur les terres agricoles.

VNF rappelle que son projet aura une emprise sur les terres agricoles de 6 hectares pour le scénario 3 et de 12 hectares pour le scénario 5. VNF s'engage à poursuivre la concertation sur ce point après le débat public : « *Ce sujet est un sujet de concertation post débat public* ».

Moins de camions

Des participants rappellent que le projet permettrait d'éviter 30 000 camions supplémentaires sur le secteur, et donc 5 000 tonnes de CO².

3. Le projet dans le territoire

Impact des travaux et entretien

Une élue s'inquiète des nuisances et conséquences des deux chantiers sur les territoires concernés : « *on sera pénalisés pour un grand nombre d'années* » ; « *on a besoin d'avoir une concertation avec les élus si ces projets avancent* ».

VNF s'engage à prendre en compte les recommandations de l'Autorité environnementales, comme par exemple, que le maximum de matériaux soit expédié par voie d'eau : « *s'il fallait prendre des axes routiers, on travaillerait en concertation avec les communes* ».

A propos des berges rescindées et du rétablissement de la végétation éventuellement détruite, VNF « *va essayer d'aider la nature à retrouver ses droits* ». VNF précise que le projet ne va pas changer la domanialité des berges : « *VNF prendra en charge l'entretien des berges jusqu'à la limite du domaine public fluvial* ».

Le développement de la plaisance et du tourisme

« *Qu'allez-vous faire du canal de Beaulieu ? Va-t-il être utilisé pour la plaisance ?* »

VNF : « *le territoire présente de grosses potentialités pour le tourisme et la plaisance* » ; « *le débat public fait émerger la multiplicité des usages de la voie d'eau* ». VNF évoque plusieurs pistes pour la reconversion du canal : la navigation de plaisance, la pêche, sa réhabilitation en zone humide.

Emploi

Certains s'inquiètent de la diminution induite des emplois dans le secteur routier.

VNF explique que le transport fluvial capterait l'augmentation du fret transporté, et n'impacterait pas ou peu les volumes transportés par la route ou la voie ferrée : « *certaines entreprises de transport routier évoluent d'ailleurs vers le transport fluvial* ».

4 Le projet et ses usagers

Un représentant du syndicat des bateliers « La Glissoire » demande des aménagements spécifiques, comme des aires de stationnement. Il insiste pour que la hauteur prévue sous les ponts soit augmentée.

Apport du débat

VNF s'engage à étudier quels aménagements seraient à prévoir pour les marinières.

Un représentant des plaisanciers demande à ce que des aménagements adaptés soient prévus : « *il faudrait que les services de VNF rencontrent tous les usagers en fonction de leur importance, mais également de leur besoin pour que la définition des solutions soit adaptée, et de temps en temps, par exemple, quand vous créez des ducs-d'Albe qui permettent effectivement à un convoi de se reposer, quand vous avez un bateau de 15 mètres, les ducs-d'Albe ne peuvent pas permettre l'arrêt, donc on tourne en rond, et là où il y aura du grand trafic, cela risque d'être un peu chaud à certains moments* », « *ne les oubliez pas, et n'oubliez pas non plus les petits canaux* ».

Apport du débat

VNF s'engage à rencontrer les représentants des plaisanciers pour en discuter.

Conclusion

Patrick Legrand remercie les participants et les invite aux prochains rendez-vous du débat public.